



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Mmes Eva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Florence BELOU, Michèle VINCENT, Brigitte PARAYRE (suppléante de M. Gérard PORTES), Marie MILESI.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

CDT Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

CDT Cyril ANDRIEU, chef du groupement ressources humaines.

M. Matthieu MASSOL, chef du service finance et commande publique.

Mme Laëtizia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. Michel VILBOIS, préfet du Tarn.

MM. Christophe TESTAS, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Lucien BIAU.

MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale, LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0 / votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 04 mars 2024.

RAPPORT N°015/CA-03/2024

OBJET : Affectation des résultats

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de fonctionnement de l'exercice N doit être affecté pour être intégré au budget de l'exercice N+1.

Le résultat de fonctionnement, tel qu'il apparaît au compte administratif 2023 (**5.627.442,60 €**) doit être affecté en priorité :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (en fonctionnement sur ligne budgétaire 002) et/ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Considérant, d'une part, que le résultat d'investissement fait apparaître un excédent de **1.885.198,50 €**, d'autre part, que le solde des restes à réaliser est d'un montant de **-218.989,90 €**, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il convient donc d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement en sachant qu'il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de cette section.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu le règlement budgétaire et financier,
- vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'approuver le report de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023 au compte R002 de l'exercice 2024 pour un montant de 5.627.442,60 €.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité